



## Succession grand parent et parent

Par **Bernard47**, le **20/09/2008** à **09:52**

Bonjour

Ma grand mère est décédée en juin 2007, six mois après le décès de sa fille (ma mère), nous laissant une somme d'argent.

La succession de ma mère n'est pas encore réglée.

Puis je accepter légalement cet héritage ou fait il partie intégrante de la succession de sa fille? Doit il être transférée chez le notaire de celle çi ?

D'avance merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/09/2008** à **20:33**

Bonsoir,

Selon l'ordre des décès, c'est un peu différent.

Il y a deux successions distinctes.

1/Vous héritez de votre Mère, avec l'abattement Mère-fils (150.000 €).

2/ Vous héritez de votre Grand Mère par [fluo]représentation[/fluo] de votre Mère (à sa place) en bénéficiant de l'abattement dont elle aurait bénéficié, partagé si vous êtes plusieurs.